

## FICHE n° 2.1

### GT FORMATION 10 mars 2022

#### Réflexions pour une nouvelle offre de formation des contractuels

Le nombre de contractuels recrutés à la DGFIP augmente sensiblement et rapidement : après 644 recrutements en 2021, le volume prévisionnel devrait dépasser les 1000 recrutements en 2022, sur une grande diversité de missions et des durées pouvant aller de quelques mois à 3 ans.

Le dispositif actuel de formation, qui repose sur un socle généraliste de 2,5 jours suivi de formations métiers dispensées dans les directions d'accueil, ne donne pas entière satisfaction.

A la suite des travaux du GT. du 18 février dernier relatif à la politique de recrutement et de gestion des contractuels à la DGFIP) et dans la perspective des recrutements 2022, il est envisagé de rénover et densifier cette formation pour mieux l'adapter aux attentes des directions, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les outils numériques.

#### **I – Le dispositif actuel de formation**

Afin d'accompagner dans leur prise de poste les agents contractuels recrutés par les directions ainsi que les fonctionnaires titulaires accueillis en détachement, l'ENFiP a mis en place un parcours de formation obligatoire d'une durée de 2,5 jours.

Ce parcours peut être complété, au regard de l'affectation de ces agents, par des formations d'adaptation à l'emploi.

Ce cycle permet aux personnels visés de découvrir les missions de la DGFIP, leur environnement de travail ainsi que le comportement professionnel attendu d'un agent travaillant à la DGFIP.

Il se décline autour des 5 thématiques suivantes :

- présentation de la DGFIP ;
- l'environnement numérique et bureautique propre à la DGFIP ;
- la communication écrite et la rédaction administrative ;
- l'accueil des usagers ;

– la déontologie et les obligations des agents de la DGFIP.

La formation est organisée par les Centres interrégionaux de formation, selon un calendrier s’adaptant aux travaux de recrutement.

En fonction des récentes circonstances sanitaires, cette formation a pu se dérouler soit en présentiel soit en distanciel.

Les enquêtes de satisfaction réalisées auprès d’un échantillon de contractuels présentent des résultats mitigés.

Si le taux de satisfaction global avoisine 70 % des répondants à l’enquête conduite, près de 40 % des contractuels déclarent n’avoir reçu aucune formation, et nombre d’entre eux estiment que les formations interviennent parfois tardivement après la prise de fonction et ne sont pas toujours parfaitement adaptées aux missions exercées.

## II – Les évolutions envisagées pour un dispositif de formation rénové

Les affectations des contractuels réalisées au cours de l’année 2021 ont été réalisées sur les structures / métiers suivants :

STRUCTURE	Nb de contrats	%
SIP	154	24 %
Services de Direction	91	14 %
SIE	63	10 %
SGC	78	12 %
Trésorerie / SAR	68	11 %
SPF / SPFE	41	6 %
Trésorerie hospitalière	36	6 %
SIF	31	5 %
Autres structures (trésoreries amendes, centres de contact, PRS, brigades...)	82	13 %

Une réflexion est en cours pour étoffer la formation et mieux l’adapter aux missions exercées par les contractuels, en la structurant autour de trois phases :

- Phase 1 : un socle de compétences générales.

Inspiré de l’actuel parcours obligatoire de 2,5 jours, il pourrait être enrichi dès 2022 :

- du parcours apprenant compétences numériques afin d’ajouter un socle commun de compétences numériques à ces compétences générales ;
- d’une présentation des droits et obligations propres aux contractuels (rémunération, contrat, période d’essai, ...).

- Phase 2 : un parcours d’approfondissement différencié selon les missions

Ce parcours qui devra être construit privilégiera la mise à dispositions de ressources numériques et/ou des séances dispensées sous forme de classes virtuelles.

Dès 2022, ils pourraient être mis en œuvre sur les principaux métiers d'affectation des contractuels, en s'appuyant sur des ressources pédagogiques existant déjà sur d'autres parcours de formation.

A titre d'illustration, ces ressources supplémentaires pourraient être les suivantes :

- pour les services chargés de la gestion fiscale des particuliers : les contenus actuellement destinés aux animateurs France service ;
- pour les services chargés de la gestion fiscale des professionnels : les contenus actuellement destinés aux agents des centres de contact Pro ;
- pour les postes comptables du SPL : les outils d'e-formations de présentation générale du SPL.

### - Phase 3 : des parcours complémentaires de spécialisation en direction

En fonction des missions plus précisément confiées, chaque contractuel pourra être inscrit par sa Direction à des formations complémentaires organisées par les CIF / ACIF ou au plan local.

L'ensemble de ce parcours obligatoire fera l'objet d'un suivi renforcé, afin de s'assurer que tous les contractuels bénéficient des formations indispensables à l'exercice de leurs fonctions.